

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

La semaine projet en classe de 3^{ème}

Après les sorties et les activités scolaires en 6^{ème} et de 5^{ème}, les voyages à l'étranger en 4^{ème}, en 3^{ème} il y a les stages en entreprise.

Lors de cette semaine, nous avons eu l'occasion de voir comment fonctionne une entreprise.

Au début de l'année scolaire, tous les 3^{ème} ont dû rechercher une entreprise et un maître de stage qui accepte de les prendre. Ensuite, il a fallu faire remplir une convention de stage. C'est un document qui indique les horaires quotidiens et des informations importantes : il doit être signé par le chef d'établissement, l'élève, ses parents (les responsables légaux) et l'entreprise. Ensuite il est photocopié pour que l'entreprise, l'établissement et la famille en aient un exemplaire. La semaine ne doit pas dépasser 30 heures

de travail. Certains élèves ont fait deux stages car ils ne pouvaient pas rester plus de deux jours dans l'entreprise.

Puis la semaine projet est arrivée : en encadrés, les résumés de nos semaines de stage.

Après le stage il a fallu rédiger des rapports de stage et les donner à nos professeurs principaux pour qu'ils les notent. Les meilleurs rapports de stage seront récompensés lors de la matinée « portes ouvertes ».

LAUDET Alexis, LAMY Xavier 3°1
PROFUMO Maxime 3°3

Xavier :

J'ai fait mon stage à la boulangerie pâtisserie « Au Pain d'Antan » à Dijon. J'ai fait de la pâte à pain, des tartelettes, des croissants... Je commençais mes journées à 7h00 et terminais à 14h00.



Alexis :

J'ai fait mon stage à Maxi Zoo. Durant ce stage je me suis occupé des animaux (nettoyer les cages, nourrir les animaux, humidifier les reptiles). J'ai également rangé et déplacé des rayons.



Maxime :

J'ai fait mon stage à S-G Carrosserie. Durant ce stage, j'ai démonté des portes de voitures, gonflé des pneus et poncé des jantes, des pare-chocs.



Depuis la rentrée 2005, une séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de l'article 8 du décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège.

Organisée dans les conditions générales définies par le décret du 26 août 2003 et la circulaire du 8 septembre 2003 relatifs aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de 16 ans, elle a pour objectif de "sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation".

La séquence d'observation en milieu professionnel s'inscrit dans le cadre du PDMF.

PASSION MÉTIERS

Stage dans l'entreprise CEOLE !!!!

Pendant la semaine projet, les élèves de 3^{ème} partent dans le monde professionnel pour voir et analyser celui-ci. L'un des reporters de Scoop en faisait partie :
Il a fait son stage dans l'entreprise CEOLE, à Longvic, qui fabrique des mats d'éolienne.



Cette entreprise a été créée en 2007. CEOLE a pour mission de devenir une entreprise européenne d'ici 2011. L'entreprise travaille exclusivement pour le leader mondial de l'éolienne, VESTAS. La demande d'agrandissement de l'entreprise à la préfecture montre que le carnet de commande n'est pas fermé et au contraire, il est plein. En effet, CEOLE veut agrandir ses ateliers ce qui lui permettra d'augmenter sa production.

Déroulement de la fabrication des mats

Le métal arrive sous forme de plaques déjà à la bonne dimension. Il est fourni par l'acheteur.

Ensuite, pour avoir la forme de cercle, les plaques sont roulées grâce à une presse. Les cercles sont appelés des viroles. Celles-ci sont soudées pour former une section (4 à 6 viroles). Les viroles sont déplacées dans l'atelier grâce à des poutres roulantes installées au plafond, elles peuvent porter jusqu'à 6 tonnes.

Puis les sections sont placées dans des cubes, sortes de chambre forte mais qui servent pour le grenailage et la peinture.

Après avoir été grenillées et peintes (deux cubes différents), les sections sont équipées des accessoires comme un ascenseur ou des échelles, des plateformes et des conduits pour les futurs câbles.

Voilà, les sections sont fin prêtes et sont placées sur le dépôt en attendant leur mise en place. Un mat



d'éolienne comprend trois à quatre sections ce qui fait pour les plus grands une longueur de 105 mètres. L'assemblage des sections et du rotor se fait sur place, L'entreprise CEOLE ne s'en occupe pas.

Et moi ? Et moi ?

L'accueil a été sublime et j'ai découvert les liens dans l'entreprise entre les différents services.

Je n'étais pas le seul stagiaire mais j'étais le plus jeune. Les autres étaient des étudiants qui passaient de 12 semaines à 6 mois dans l'entreprise !! J'ai pu manger dans le réfectoire de l'entreprise et donc discuter avec le personnel très accueillant.

J'ai travaillé dans les ateliers et les bureaux.

Dans les bureaux, j'ai plié des plans de plateformes et je les ai classés. Je les ai aussi plastifiés. J'ai trié les factures de l'entreprise de 2009, 2010 et 2011. Je n'aurai jamais pensé qu'il y avait tellement de besoin. C'est impressionnant mais ça montre que l'entreprise a de l'avenir.

J'ai aidé un étudiant à faire des recherches sur un outil de l'atelier qui permet de déplacer les sections, l'outil pesant 1 à 2 tonnes.

Ce stage a été très intéressant puisque la fabrication des mats d'éolienne comporte plusieurs corps de métier comme des soudeurs, des mécanos et des peintres.

Pierre-Emmanuel Corbet 3e4